

Recommandations :

- les réponses sont rédigées à l'**encre**, ou au crayon pour les croquis et les schémas (pas de rouge).
- Le sujet devra être rendu avec toutes les pages dans le bon ordre, agrafé dans une copie d'examen.

Ce dossier est accompagné d'un Dossier Ressources au format numérique.

Composition du Dossier Ressources	
Repère	Désignation
RES 1i	PLU extrait du plan de zonage
RES 2i	PLU Dispositions applicables à la zone II NA
RES 3i	Plan de simulation d'implantation des bâtiments
RES 4i	Plan de situation
RES 5i	PA2 Notice descriptive
RES 6i	Notice explicative pour les demandes d'urbanisme
RES 7i	Extrait de plan cadastral
RES 8i	Extrait de carte IGN avec repères géodésiques
RES 9i	Fiches signalétiques de repères géodésiques
RES 10i	Extrait de carte IGN avec repères de nivellement
RES 11i	Fiches signalétiques de repères de nivellement
RES 12i	Plan d'état des lieux
RES 13i	PA8 Programme des travaux
RES 14i	PA8-1 Plan de la voirie projetée

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE

Session
2017

EPREUVE E2	TECHNOLOGIE
-------------------	--------------------

SOUS-EPREUVE U.22	PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES
--------------------------	---

Ce dossier est composé de Documents Etudes (DE), de Documents Ressources informatiques (RESi) et de Documents Réponses (DR).

DOSSIER ETUDES

N° de l'étude	Activités et documents	Barème	Durée conseillée
0	Lecture du dossier		15 mn
1	Renseignement d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral	/ 10	30 mn
2	Préparation de l'opération de délimitation	/ 10	45 mn
3	Renseignement d'un Permis d'Aménager	/ 10	45 mn
4	Production du profil en travers de la voirie	/ 10	45 mn

Note sur 40 points

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »	163-17 06-TGT T22	
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES	
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 1/9

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 1
Renseigner un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de Géomètre- expert

M.Jean Paul LOPEZ est propriétaire d'un terrain cadastré AN 77 pour une contenance de 52 a 50 ca.

Lors de la création du centre commercial projeté sur les parcelles AN 74-75-76, la Commune de La Tour sur Orb (Hérault-34) crée un giratoire qui donnera accès à ce centre commercial et au chemin de service de part et d'autre de la route départementale n°35, conformément aux prescriptions de l'article NA n°3 du PLU en vigueur.

Vous êtes employés au cabinet Geotop34, domicilié 10, rue Fabre – 34 000 MONTPELLIER, représenté par M. Georges TOPO – Géomètre-Expert.

Après arpentage de la parcelle AN 77, vous êtes chargé de rédiger le Document Modificatif du Plan Cadastral (DMPC) :

- Acquéreur du lot A (7 a 15 ca) Commune de La Tour sur Orb
- Acquéreur du lot B (1 a 25 ca) Commune de La Tour sur Orb
- Acquéreur du lot C (8 a 30 ca) M.LOPEZ
- Acquéreur du lot D (35 a 80 ca) M.LOPEZ

ON DONNE : DR1a Extrait du plan cadastral précomplété
DR1b recto et verso Chemise du DMPC

ON DEMANDE : Sur DR1a-b recto-b verso,

- 1.1 Compléter la division parcellaire sur l'extrait de plan cadastral, en respectant les conventions du cadastre.
- 1.2 Compléter entièrement et lisiblement la chemise DMPC, en fonction des renseignements disponibles.

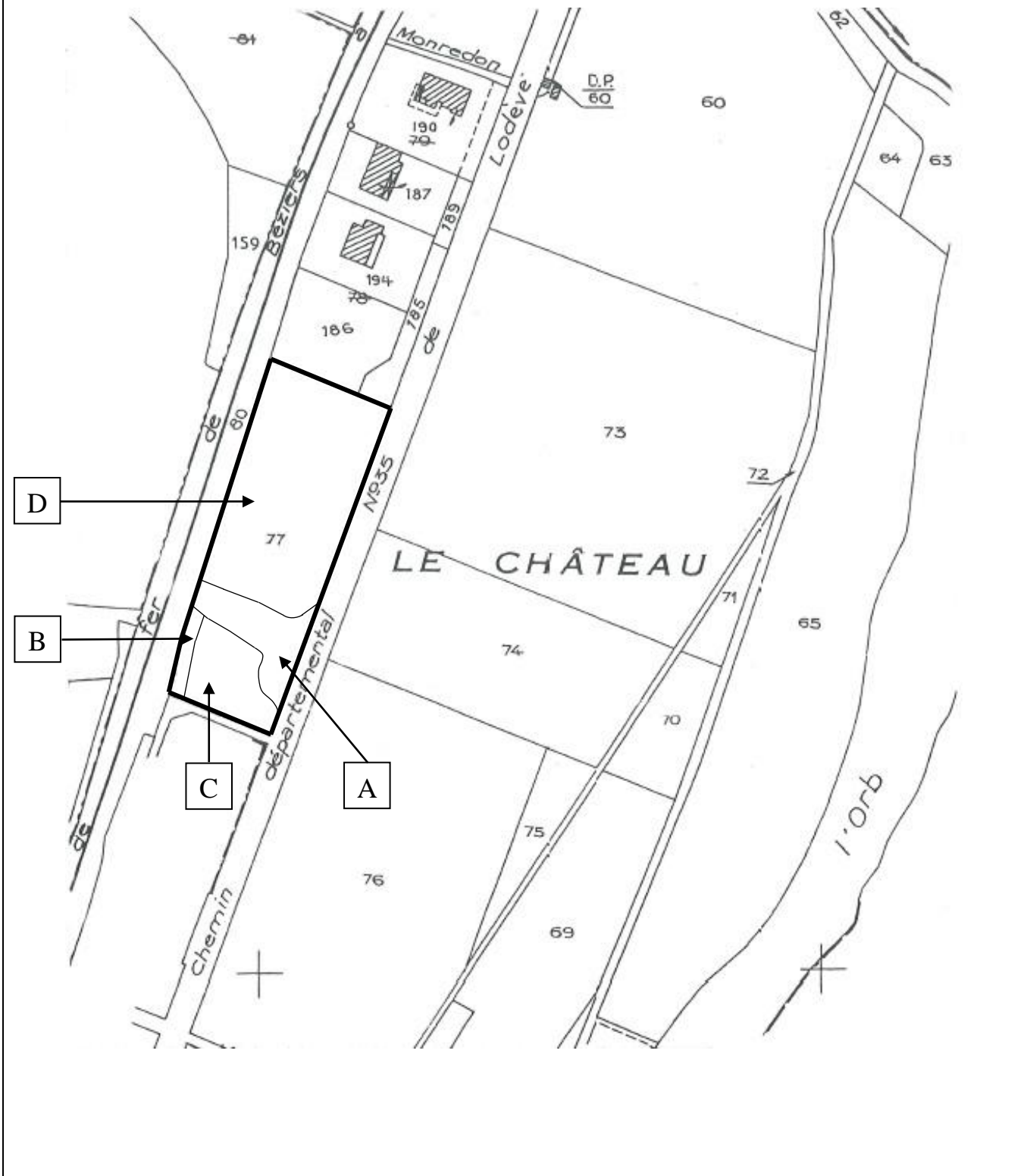
ON EXIGE :

Le respect des conventions cadastrales pour la division parcellaire.
La chemise DMPC est correctement renseignée

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »		163-17 06-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 2/9

Extrait du plan cadastral

Echelle 1/2 000



DR1a

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »		163-17 06-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 3/9

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE														
SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE			SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE			CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS 11	arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE			
		ha 3	a 4	ca 4						ha 10	a 10	ca 10			LET. INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE
TOTAL				TOTAL			TOTAL				TOTAL							

A Vérifié et numéroté , le

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »		163-17 06-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 5/9

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 2
Préparer l'opération de délimitation

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

En prévision de leur aménagement, le géomètre matérialiser les limites des parcelles AN 197 et AN 198.

Il vous demande de préparer cette opération.

ON DONNE : RES 5i PA2 Notice descriptive
 RES 12i Plan d'état des lieux
 RES 14i PA8-1 Plan de la voirie projetée

Renseignements complémentaires :

Le chemin de service actuel (domaine public) ne donnera plus accès à la RD n°35, mais seulement aux parcelles AO 2 et AO 3.
 La parcelle AN 196 (entrant dans le domaine privé de la commune) sera le futur chemin de service.
 Une partie de la parcelle AN 197 sera également cédée à la commune, afin de respecter les critères d'aménagement des accès et voiries.
 La parcelle AN 80 appartient au domaine privé de la SNCF.

ON DEMANDE : sur DR2

- 2.1 Proposez une définition du Domaine Public.
- 2.2 Repérer les limites des parcelles concernées par le projet : (contour jaune) ;
 - parcelles contiguës au projet du domaine public (hachures rouge) ;
 - parcelles contiguës au projet des domaines privés (hachures bleu).
- 2.3 Indiquer la procédure permettant d'établir les limites avec le Domaine Public.
- 2.4 Indiquer la procédure permettant d'établir les limites avec le Domaine Privé.

ON EXIGE :

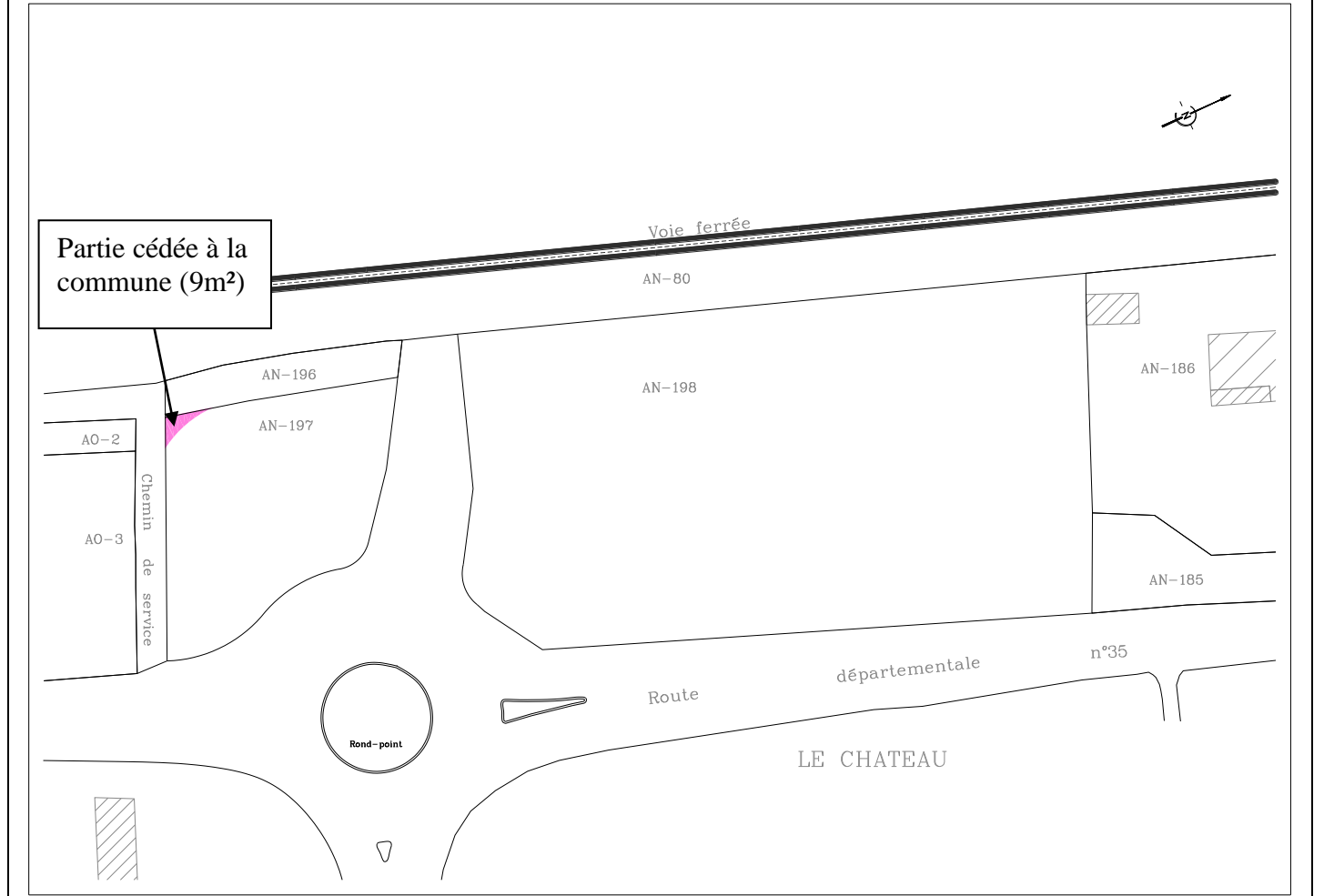
Le repérage est exact.
 Les critères d'appartenance au Domaine Public sont tous cités.
 La procédure d'établissement des limites avec le Domaine Public est identifiée.
 La procédure d'établissement des limites avec le Domaine Privé est identifiée.

DE2

2.2 Définition du Domaine Public :

.....

2.1 Repérage



2.3 La procédure qui permet d'établir les limites avec le Domaine Public est :

.....

2.4 La procédure qui permet d'établir les limites avec le Domaine Privé est :

.....

DR2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »		163-17 06-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 6/9

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 3
Renseigner un Permis d'aménager

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

En prévision de l'aménagement des parcelles AN 197 et AN 198 par la SAS Eden Invest, le géomètre demande un permis d'aménager.

Il vous demande de renseigner ce document.

ON DONNE : RES 1i PLU : extrait du plan de zonage
 RES 2i PLU : Dispositions applicables à la zone II NA
 RES 5i PA2 Notice descriptive

Renseignements complémentaires :

La SAS Eden Invest, domiciliée 44, rue du four à chaux – 34 260 LA TOUR SUR ORB, représentée par M. Jean Paul LOPEZ, souhaite aménager 2 parcelles issues d'une division datant de décembre 1993, situées à Le château – 34 260 LA TOUR SUR ORB.

Un certificat d'urbanisme a été fourni.

Le terrain n'est ni dans un lotissement, ni dans un secteur protégé.

L'aménagement consiste en 6 lots à bâtir (superficie totale 3 055m²) avec une voirie commune et un espace libre, sur une superficie totale arpentée de 4430 m².

La surface de plancher maximale est de 1 222m² ; la constructibilité globale est répartie par application du COS à chaque lot.

Le cabinet Geotop34, domicilié 10, rue Fabre – 34 000 MONTPELLIER, représenté par M. Georges TOPO – Géomètre-Expert, traite le dossier et se charge des courriers avec l'administration (adresse électronique : contact@geotop34.fr).

ON DEMANDE : Sur DR3a-b-c,


3.1 compléter la Demande de Permis d'Aménager, selon les indications disponibles.

ON EXIGE :

Les renseignements fournis sont exacts et précis.

DE3


1/14



Demande de
 Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

Imprimer

Enregistrer  N° 13409*02

Réinitialiser

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...)
- Vous réalisez une nouvelle construction
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante
- Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions

Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou FA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

*** 1 - Identité du ou des demandeurs**

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme
 Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.
 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ (Indiquez 999 si vous êtes né(e) à l'étranger)

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Catégorie juridique : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

DR3a

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »	163-17 06-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 7/9

3 - Le terrain**3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : _____

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : _____

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

3.3 - Terrain issu d'une division de propriété

Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie si le plan local d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à la date de la division. Si cette règle existe, le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie du terrain.

Indiquez cette surface (en m²) : _____ et la superficie du terrain avant division (en m²) : _____

ou joignez à votre demande une copie de l'attestation

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - o Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - o Superficie (en m²) : _____
 - o Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - o Hauteur (pour les exhaussements) : _____

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux.
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans un secteur sauvegardé¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

DR3b

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

si oui, quelle garantie sera utilisée ?

consignation en compte bloqué ou garantie financière d'achèvement des travaux

joindre la convention

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

DR3c

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »	163-17 06-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES	DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2
		Page 8/9

PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES ETUDE 4
Produire le profil en travers de la voirie

SITUATION PROFESSIONNELLE : Cabinet de géomètre expert

Le projet du lotissement comprend une voirie constituée d'une chaussée et d'un passage piétonnier.

Le géomètre vous demande de produire le profil en travers de la voirie (PA 8-4), au droit des parkings visiteurs.

ON DONNE : RES 5i PA2 Notice descriptive
 RES 13i PA8 Programme des travaux
 RES 14i PA8-1 Plan de la voirie projetée
 DT1 Bordures béton – SOTUMÉBA

ON DEMANDE : sur DR4

- 4.1 Représenter les différentes couches de la voirie, en indiquant leurs dénominations respectives.
- 4.2 Effectuer la cotation complète (largeurs, pentes, épaisseurs des couches).

ON EXIGE :

La représentation est correcte et soignée.
 La cotation est exacte.

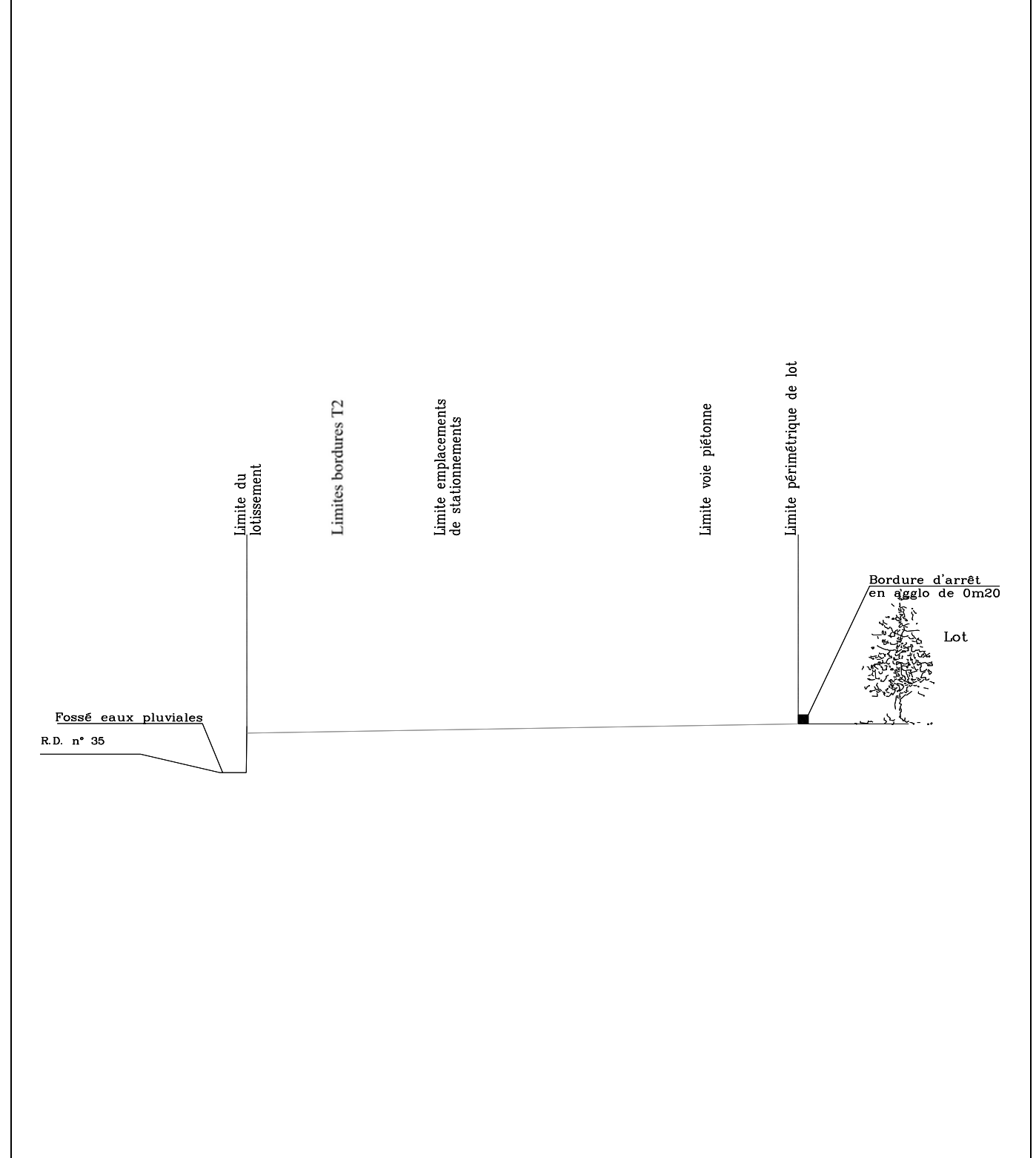
Bordures Béton – SOTUMÉBA

Bordures profil T					Bordure pour paroi de stationnement, allée de terrain de sport, etc.	
Bordures profil A			Caniveaux double pente			

DE4
DT1

PA 8-4 Coupe type de la voie

Echelle approximative 1/100



DR4

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	Lotissement « Clos du Château »		163-17 06-TGT T22
	E2 : Technologie U22 : PRODUCTION DE DOCUMENTS TECHNIQUES ET JURIDIQUES		DOSSIER ETUDES
SESSION 2017	DUREE : 3 H 00	Coefficient : 2	Page 9/9